

Délibération n° 2017-264

OBJET : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	56
Présents et représentés	:	72
Votants	:	72

Le mercredi 22 novembre 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 16/11/2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2017-264

M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES
 Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
 Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 Mme. Anne BERCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre MEUR
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Mme. Florence LORTON donne pouvoir à M. Rémi BETIN
 M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 M. Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
 M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Pierre COSTI
 M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Patrice GILBON
 Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Thomas JOLY

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DELAHAYE

Objet : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5 ;

VU le Code des Transports ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/n°718 du 02 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;

VU la délibération n°2017-152 du Conseil communautaire du 28 juin 2017 portant adoption de ses statuts ;

CONSIDERANT la création au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » couvrant un périmètre de 27 communes ;

CONSIDERANT que les compétences exercées par la Communauté Paris-Saclay sont l'expression du Projet de territoire adopté en 2016 ;

CONSIDERANT que l'intérêt communautaire des compétences obligatoires ou optionnelles, qui y sont soumises, est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion ;

CONSIDERANT que cet intérêt communautaire est défini à la majorité des 2/3 de ses membres, soit de 2/3 de l'effectif total du Conseil communautaire ;

CONSIDERANT que la compétence optionnelle « voirie et parcs de stationnement » est soumise à la définition d'un intérêt communautaire ;

CONSIDERANT la volonté des communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villiers-le-Bâcle de transférer la gestion de leurs voiries à la Communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT la volonté des communes de Massy, Chilly-Mazarin, Longjumeau et Épinay-sur-Orge de transférer la gestion de leurs parcs de stationnement de rabattement à la Communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 8 novembre 2017 ;

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire du 8 novembre 2017 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°7 « Mobilités, Bâtiments, Voirie, Collecte et traitement des déchets » du 13 novembre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DEFINIT d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018 toutes les voies qui appartiennent au domaine public communal et ses dépendances des communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villiers-le-Bâcle dont la liste est annexée à la présente délibération ;
2. RAPPELLE que l'étendue de la compétence voirie comprend la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la conservation des voies ainsi que les aires de stationnement attenantes à la voirie d'intérêt communautaire ;

À ce titre, la Communauté d'agglomération assure les travaux, les charges d'exploitation et de fonctionnement des communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville du Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette et Villiers-le-Bâcle sur :

- les chaussées et trottoirs (structure, revêtement, bordures, caniveaux, ...) ;
- les aménagements cyclables attenants à la voirie ;
- les aires de stationnement attenantes à la voirie ;
- les ouvrages d'art et les murs de soutènement supportant les voiries et leurs dépendances, les murets, les accotements et les fossés permettant l'écoulement des eaux pluviales sont pris en compte dans le cas de voiries entourées d'espaces naturels ou agricoles ;
- le mobilier urbain (potelets, corbeilles à papier, bancs, ...), hors mobiliers urbains publicitaires ;
- l'éclairage public et la consommation d'électricité s'y rapportant ;
- la signalisation lumineuse tricolore et la consommation d'électricité s'y rapportant ;
- les espaces verts et plantations attenants à la voirie (à l'exception du fleurissement) ;
- la signalisation directionnelle ;
- la signalisation horizontale et verticale représentant l'axe de la chaussée, la délimitation des voies, et celle relative à la circulation et au stationnement ;
- les ouvrages de collecte et de traitement des eaux pluviales de voirie (avaloirs, débouleurs, déshuileurs...) ;
- les ouvrages de stockage et de régulation des eaux pluviales de voiries (noues, bassins, ...) ;
- le nettoyage de toutes les emprises ;
- la viabilité hivernale.

La Communauté d'agglomération assurera, conformément aux conventions signées avec le Département de l'Essonne, l'entretien des routes départementales qui traversent les agglomérations et pourra participer au financement des programmes d'accompagnement des travaux réalisés sur celles-ci.

Délibération n° 2017-264

3. DEFINIT à compter du 1er janvier 2018 l'intérêt communautaire de la compétence « parcs de stationnement » de la façon suivante :

La création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement de rabattement relevant de la liste suivante :

- Parking en surface : à la gare de Chilly-Mazarin, à la gare Gravigny-Balizy de Longjumeau et à la gare Epinay-Rossays d'Epinay-sur-Orge
- Parking en structure : Massy-Atlantis et Massy-Vilmorin.

Fait et délibéré le mercredi 22 novembre 2017
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (72 VOIX)

72 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Gilles GOBRON, Mme. Florence LORTON, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme.

Délibération n° 2017-264

Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20171122 - Luc 122290 - DE

Date AR Préfecture :

29.11.2017